

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Election Grand Conseil valaisan 2017

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Election Grand Conseil valaisan 2017, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 02.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Wahlen	1
Wahlen in kantonale Parlamente	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Wahlen

Wahlen in kantonale Parlamente

WAHLEN
DATUM: 05.03.2017
DIANE PORCELLANA

Pour la première fois, les **130 députées et députés valaisans** ont été **élus à la biproportionnelle**. Les treize districts actuels ont été regroupés en six arrondissements: Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Cela fait suite à l'exigence du Tribunal fédéral de ne plus avoir dans les districts un quorum naturel supérieur à 10%, conséquence du système proportionnel. Premièrement, les sièges sont attribués aux partis politiques selon leur force dans l'arrondissement électoral. Puis, ces derniers sont répartis dans les districts. Les candidates et candidats comptabilisant le plus de voix de chaque liste occupent un fauteuil au parlement cantonal. Ce système transitoire, décidé par décret du Conseil d'Etat suite au refus de la Réforme des institutions R21 lors de la votation cantonale du 14 juin 2015, ne sera peut-être pas reconduit par la suite. Le Grand Conseil a déjà rejeté les propositions de l'UDC, des Verts et de l'Alliance de Gauche (AdG) d'avoir trois arrondissements au lieu de six et l'abaissement du quorum de 8 à 5%. Autre changement cette année, en raison de l'évolution démographique, le Haut-Valais a perdu quatre sièges au profit du Valais romand. Il en occupe dorénavant 34 sur les 130.

Concernant le dépôt des listes, le PLR en a déposé dans l'ensemble des arrondissements sauf celui de Brigue. L'UDC présente des candidates et candidats dans tous les arrondissements, tout comme le PDC (listes CSPO et CVPO pour Brigue et Viège, listes PDC et CVP pour Sion). Les Verts ne sont pas en course pour l'arrondissement de Viège et se sont associés avec le PS et les Indépendants à Brigue. Le mouvement Rassemblement citoyen Valais (RCV) présente des aspirantes et aspirants dans les arrondissements de Sion, Martigny et Monthey. L'AdG ne présente pas de liste dans le Haut-Valais. Dans les arrondissements de Monthey et de Sierre, l'Alliance de Gauche rassemble le PS et le Centre Gauche PCS. Dans la région de Martigny figure une liste Alliance de Gauche-Entremont Autrement. Le PS propose des candidatures pour Brigue aux côtés des Verts et des Indépendants, et pour Viège avec les Indépendants.

Les 32 listes regroupent 290 candidatures et 248 pour la suppléance. En raison du nouveau système électoral, la numérotation des listes s'est faite pour la première fois par tirage au sort.

La campagne pour l'élection du Grand conseil a eu peu de visibilité dans les médias, contrairement à celle du Conseil d'Etat. Les candidates à la députation ont été invitées par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille à un séminaire relatif aux jeux de pouvoir au sein d'un environnement majoritairement masculin. En parallèle, l'association Solidarité femmes les a également conviées lors d'une soirée pour discuter du rôle des femmes en politique. Les partis politiques ont adopté différentes stratégies pour faire élire leurs représentantes et représentants. Le PDC et le PLR ont plutôt misé sur les personnalités en place, alors que l'UDC et l'AdG ont multiplié les candidatures. Les Verts ont, cette année, déposé plus de listes, en raison du système électoral qui leur est plus favorable.

L'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE), afin que les intérêts des entrepreneurs soient mieux représentés au législatif cantonal, a soutenu financièrement les candidatures à la députation de ses membres à hauteur d'un montant de 2'000 francs, et de 1'000 francs pour la suppléance. Pour en bénéficier, il fallait se présenter pour les partis PDC, PLR, UDC ou Chrétiens-sociaux du Haut, puisque ce sont les partis qui défendent une politique entrepreneuriale dans le sens voulu par l'AVE. L'association souhaitait ainsi avoir une dizaine de représentantes et représentants contre quatre actuellement.

Avec une participation à 57.5%, les Verts font une remarquable progression (+3.5 points de pourcentage de suffrage ; 6.7% des suffrages). Bénéficiant du nouveau système électoral et de la nouvelle répartition des sièges, ils acquièrent 3 sièges en plus des 2 sièges pris au PLR et de celui pris au PDC. Ils peuvent ainsi créer un groupe au parlement cantonal avec leurs 8 sièges. La crainte que la campagne en solitaire des écologistes ne prêterite la gauche ne s'est pas réalisée, étant donné que le PS et le Centre Gauche-PCS maintiennent leurs 18 sièges (-1.5 point de pourcentage; 3.3%). Ainsi, le poids de l'Alliance de Gauche et des Verts, 20%, équivaut à celui du PLR. Le PLR manque de nouveau l'occasion d'avoir un représentant dans le Haut-Valais. Il perd dans les districts de Conthey, Sierre et St-Maurice un siège mais en gagne un dans le

district d'Entremont. Avec une perte de 2 sièges en totale, il possède encore 26 sièges au Grand Conseil (-1.4 point de pourcentage; 20.2%). L'UDC obtient 2 sièges supplémentaires et devient le premier parti dans le district de Brigue (-0.8 point de pourcentage; 16.4%). Finalement, en raison de la modification de la répartition des sièges en faveur du Valais romand, le CVP et le CSP s'attendaient à des pertes de mandats. Effectivement, les jaunes perdent 2 sièges et les noirs 3 sièges. Dans le Valais romand, le PDC est privé d'un siège. Au total, il y a donc une perte de 6 sièges (-2.1 points de pourcentage; 41.7%). En comparaison à 2013 avec 20 élues (part des femmes de 15.4%), cette année elles seront 25 à siéger (19.2%). Les changements de rapports de force au sein du Grand conseil restent mineurs.

L'élection du Grand conseil valaisan aurait également été victime de fraudes électorales. Puisque aucun recours n'a été déposé dans les trois jours suivant la publication des résultats et que le Grand conseil a validé l'élection, la décision de justice suite au dépôt de recours contre l'élection du Conseil d'Etat ne pourra pas faire changer la répartition des sièges actuelle. ¹

WAHLEN
DATUM: 07.09.2018
DIANE PORCELLANA

L'auteur de la **fraude électorale lors des élections cantonales valaisannes 2017** écope de douze mois de prison avec sursis. La commission de justice du Grand conseil valaisan attendait ce jugement. A présent, elle cherche une solution pour corriger la répartition des sièges au sein du Grand conseil. En raison de la fraude, un siège du district de Brigue a été attribué à l'UDC, au détriment d'un PDC chrétien-social. ²

1) Explication nouveau système électoral et listes déposées; Refus Réforme R21 ; Réforme R21; Résultat; Statistiques OFS, force des partis et variation par rapport à 2013 ; NF, 20.1., 28.1., 31.1., 13.2.17; NF, 6.3.17; LT, 7.3.17; NF, 15.12.17
2) NF 7.9.18; NF, 30.8.18